

Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur adjoint, Mesdames et messieurs les membres du CNEA,

La Fep-CFDT dans cette déclaration liminaire n'évoquera pas l'ensemble des sujets abordés le 28 janvier, simplement car Monsieur Maurer avait apporté en préambule du CNEA qui ne s'est pas tenu, certaines réponses aux interrogations soulevées.

Néanmoins, nous souhaitons ré interroger la DGER sur deux points : la gestion de la crise sanitaire dans les établissements agricoles privés du temps plein et la question récurrente des conditions de travail des enseignants.

Du point de vue sanitaire, depuis le 3 janvier, la situation s'est considérablement dégradée, avec un absentéisme très important dans les classes. Au niveau des équipes, des enseignants ont eux mêmes été touchés, générant des difficultés d'organisation des emplois du temps. En tant que représentants des personnels, nous souhaitons vous redire que nous manquons néanmoins d'un état de lieux précis de la situation sur le territoire. Dans certaines régions trop peu nombreuses, les DRAAF ont organisé pour le privé temps plein une réunion autour du sujet COVID avec les représentants des personnels. Mais globalement, nous ne disposons pas d'instances de type CHSCTEA et dans la situation que nous vivons, c'est fort dommageable. La DGER a-t-elle demandé un retour suite à ces réunions, afin de savoir si elles se sont réellement tenues et ce qu'il en est ressortie ?

Comme évoqué le 28 janvier, la Fep ré affirme qu'il est d'ores et déjà nécessaire de prévoir des adaptations pour les épreuves d'examen. Ceci a été fait pour le Bac Technologique avec le report des épreuves écrites, en cohérence avec les dispositions du MEN. Pour CAPa, Bac Pro et BTSA, dans la FAQ du 3 février, il est demandé de se conformer à l'arrêté du 14 avril 2021 mais ne pourrions-nous pas avoir une réflexion sur le sujet ? Sur le terrain, les équipes s'interrogent sur la reprogrammation de CCF, la préparation aux épreuves terminales...

Nous souhaitons de nouveau vous alerter sur les conditions de travail des agents contractuels de droit public des établissements agricoles privés du temps plein qui n'ont pas le temps d'assurer correctement l'ensemble de leurs missions. Les rénovations en cours ont un réel enjeu mais accroissent la charge de travail.

Vous avez accepté de ré ouvrir le dossier des Obligations Réglementaires de Service puisqu'un Groupe de Travail est prévu le 10 mars sur le sujet. Autant la Fep-CFDT est favorable globalement aux rénovations pédagogiques en cours, autant nous vous redisons que nous ne pouvons l'envisager que s'il y a un engagement de votre part pour

une transition vers la parité au niveau des obligations de service entre les enseignants des établissements privés temps plein et ceux du public.

Merci de votre écoute.